

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2009

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie le 22 janvier 2009
à 18 h 00, sous la présidence de Mme BOUGIS, Maire

Etaients présents :

M. LAUNEY, M. TROCHON, M. SAILLARD, Mme CHATEL, Adjointes;
M. LECARPENTIER, Mme DUCHEMIN, M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, M. BAMEUL,
M. LE FORESTIER, M. PICHON, M. BAILLEUL

Absent(s) excusé(s) : Mme BEAUGE,

Absent(s) non excusé(s) : néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BOSQUET

XXXXXXXXXX

Dès l'ouverture de la séance, le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2008 est adopté et signé des membres présents.

ZONE ARTISANALE

- **Acquisition terrain Chedeville** : Pour permettre la réalisation de l'accès par le giratoire, il est nécessaire de procéder à l'acquisition du terrain d'emprise appartenant à Madame Alyette CHEDEVILLE que Mme le Maire a rencontrée sur place le 29 décembre 2008 en présence de Maurice LAUNEY et de Monsieur Osmont chargé du dossier à la DDE. Après avoir donné son accord de principe verbal, Madame Chedeville propose une cession au prix de **six euros le m²**. La superficie à acquérir est de l'ordre de 1 600 m², à confirmer par géomètre. Elle émet toutefois les conditions suivantes :

- maintien de l'accès au bâtiment professionnel existant en aval, avec réfection éventuelle si nécessaire par empierrement
- clôtures des terrains limitant la zone et entretien de celles-ci aux frais de la collectivité
- respect de la configuration existante des lieux : accès aux terrains situés en arrière de la zone, respect des plantations de peupliers (à l'exception de 4 ou 5 destinés à être abattus pour les besoins de l'opération)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte l'acquisition du terrain d'emprise au prix de 6 € le m²** ainsi que les conditions ci-dessus exposées.

- **Plan d'aménagement** : Mme le Maire présente l'esquisse réalisée par le cabinet ACEMO composée de 19 parcelles dont 14 en première zone. Sur proposition de Mme le Maire, les professionnels ayant déposé leur intention de s'installer seront conviés à la présentation de ce plan d'aménagement afin de recueillir leurs observations.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

Mme le maire rappelle l'objet de la révision simplifiée du PLU prescrite par délibération du 12 juin 2008 et consécutive à l'aménagement de la zone artisanale : modification du plan de zonage par recul de la zone 1 AUa et intégration d'une partie de la zone 2N dans la zone 1 AUa pour permettre l'accès au niveau du giratoire de la Perrette – modification du plan d'orientation concernant l'accès – modification du règlement de zone AUa

Sept cabinets ont répondu à l'appel à candidatures lancé pour assurer la maîtrise d'œuvre de la procédure de révision simplifiée du PLU. La Commission d'Appel d'Offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par Mme Bouvet de la DDE, a porté son choix sur le **cabinet ARIM des Pays Normands** dont le prix de prestation s'élève à **3 558,10 € TTC**. Aucune objection, à l'unanimité, du Conseil Municipal, qui charge Mme le Maire de signer le marché à passer avec ce cabinet.

Les travaux de révision nécessitent un délai de 10 semaines. Le document devrait donc être achevé en avril prochain.

VOIRIE

- **Aménagement sécurité agglos** : Suite aux précédentes réunions, Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la DDE après avoir réalisé un diagnostic, a remis une ébauche d'aménagement

La solution proposée consisterait en la réalisation :

- d'un plateau surélevé au niveau du complexe sportif dans l'agglomération du bourg
- d'une zone 30 aux abords de la rue des Demoiselles, accès au groupe scolaire
- d'un plateau surélevé à chaque accès parking des Maîtres Laitiers, soit deux dans l'agglomération de « La laiterie »

Cette présentation n'est aucunement figée et nécessite d'être étudiée avec les services de la DDE lors de prochaines réunions de travail.

Dans cette attente le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la poursuite du projet et considérant l'estimation financière de **53 180 € HT** sollicite une subvention au titre de la DGE

- **programme de voirie 2009** : Désormais la DDE n'assure plus la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie. Elle continuera cependant à assister la commune à la préparation sur le plan technique des dossiers d'appel d'offres.

IMMEUBLE DE LA POSTE

Suite à l'offre de la commune de 108 000 € soit 10% de moins que l'estimation, la Poste propose la transaction pour 120 000 € (prix de l'estimation des services fiscaux) avec un loyer annuel de 2 594 € (soit 216 €/mois). Avant de prendre toute décision, le Conseil Municipal demande à visiter l'immeuble.

SPANC

Madame le Maire expose que dans le cadre de sa compétence en assainissement non collectif, le Groupement de commandes a confié au prestataire VEOLIA la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif de constructions neuves ou de rénovation de son territoire dans le cadre d'un marché public attribué le 20 novembre 2007.

Le Groupement de commandes souhaitait que la compétence de l'assainissement non collectif revienne à la Communauté de Communes de Bricquebec. Cette décision n'étant pas à ce jour prise par cette collectivité, les communes constituant le Groupement de Commandes ont donc décidé de passer un nouveau marché pour l'année 2009 avec VEOLIA afin de permettre la mise en place de prise de compétence par la Communauté de Communes de Bricquebec

Les conditions tarifaires restant inchangées, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la passation d'un nouveau marché avec le prestataire VEOLIA aux conditions initiales pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009 que Mme le Maire est autorisée à signer
- approuve le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

TERRAINS PESNEL

- Mme le Maire informe que la DDE va réaliser l'étude d'accessibilité gratuitement en complément de l'étude de sécurité des agglos, dans le cadre de l'ATESAT et du fait également que le sujet fait partie du Grenelle de l'Environnement :

- étude sur accès au terrain d'une façon générale avec problématique de sécurité routière
- respect des normes concernant les accès pour handicapés qui vont s'imposer à toutes les collectivités

MAISON RENARD

- Aux termes des travaux, des candidatures ont été reçues suite à l'annonce de location essentiellement ouverte aux professionnels. Le Conseil Municipal programme une visite des bâtiments afin que puisse être défini ensuite le montant du loyer de l'habitation mais aussi de l'herbage de 6 500 m² attenant.

COMMISSION SPORTS - ANIMATIONS - COMMUNICATION

Daniel Trochon donne compte rendu de la réunion de la commission des sports et animations. Concernant la programmation, la rencontre multisports aura lieu le 21 février au complexe, le vide grenier le 12 juillet suivi du feu d'artifice et du bal le 13 juillet. Jean-Pierre Tollemer se propose de prendre en main l'organisation du rallye pédestre avec l'aide d'au moins cinq conseillers. Chose faite et la date est ensuite arrêtée au 5 juillet. Il est suggéré par ailleurs de confier la buvette du bal à une association. Elle sera proposée à la Récré Sottevastaise.

Concernant le complexe sportif, le projet d'acquisition de tribunes est abandonné, leur installation en mezzanine ne donnerait pas satisfaction. L'acquisition ou location d'un podium pour les spectacles tels que le gala danse reste encore à l'étude du fait du rapport coût /usage. Par contre la protection du sol sportif par un revêtement souple à dérouler est indispensable pour ce genre de manifestation ainsi que l'achat de chaises. Des devis sont en cours.

Le bulletin municipal est en phase d'achèvement permettant une publication pour fin février. Le site Internet est en préparation et la dernière séance de formation a eu lieu ce 21 janvier. L'alimentation des différentes rubriques est partagée entre les conseillers qui se sont investis dans ce travail et le service administratif. Le modèle de la page d'accueil est ensuite présenté au conseil pour recueillir l'avis de chacun.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Accueil Loisirs Pour enfants Préalablement à cette réunion chaque membre a été réceptionnaire d'un document préparé par Agnès CHATEL, relatant brièvement l'historique du Centre de Loisirs puis exposant les projets d'accueil par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse envisageable début 2010. La Commission scolaire/périscolaire/enfance a commencé ses travaux de réflexion dont elle fait par du Conseil Municipal. Afin de poursuivre l'élaboration de ce projet, certains points en commun étant à définir, la commission « sports et animations » s'associe également à l'étude. Par ailleurs, la disponibilité des locaux est subordonnée au projet d'extension du groupe scolaire. Il est prévu la démolition de la salle «préfabriquée» du fait de sa vétusté, bien qu'elle recevait jusqu'alors l'avis favorable de la commission de sécurité.

2 – Syndicat de la Douve : Suite aux décisions du syndicat du 20 novembre 2008, le Conseil Municipal émet un avis favorable à propos de :

- l'extension du syndicat par l'adhésion de 11 communes supplémentaires,
- la modification de l'article 6 des statuts sur les modalités de répartition de la contribution des communes adhérentes.

3 – Renouvellement adhésion au CLIC : le Conseil Municipal n'émet aucune objection au renouvellement de l'adhésion au CLIC pour l'année 2009 à raison de 0.20€ par habitant soit 271,20 €.

4 – SATESE : Mme le Maire informe l'assemblée que la commune n'est plus éligible à ce service gratuit du Département pour le contrôle de la station d'épuration. Une mise en concurrence va devoir être lancée pour la prestation annuelle obligatoire.

5 – Demande subventions exceptionnelles : Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune par élève lors de voyage ou sortie organisés par l'établissement scolaire qu'il fréquente, permettant ainsi de répondre rapidement aux demandes présentées. A l'unanimité, cette subvention reste fixée à 23€ versée directement à l'organisateur. Ce qui permet déjà de satisfaire deux demandes émanant du collège de Valognes pour deux voyages, l'un en Espagne, l'autre en Italie.

6 – Courrier M. Bernard : Mme le Maire donne lecture d'un courrier de M. Bernard domicilié au Gîte. Celui-ci s'oppose à la délivrance d'un permis de construire accordé dans le respect du plan local d'urbanisme et de son règlement, sur une parcelle jouxtant sa propriété.

7 – Réunion commerçants Madame le Maire informe qu'elle a sollicité la présence de la DDE à la réunion prévue avec les commerçants concernant la réglementation sur les panneaux publicitaires et qu'elle est en attente d'une date.

8 – Remerciement

- pour l'attribution d'une subvention : Etoile Sottevastaise – Anciens combattants – Elan Rural – Modern'danse- Secteur Action G rontologique- Secours Catholique – Ass. Sportive Coll ge Bricquebec (M. R gnier) – C ur et Cancer – Ass Scl ros s en plaques- Lutte contre le Sida –

- pour les colis de No l : Ms et Mmes Soudet et Oakes– Mmes Madeleine Lelong, et Fresquet,

9 – D part Jean-Fran ois LAISNE : fix  le 1^{er} mars suite   sa demande de mutation.

10 – courrier des Starlettes Sottevastaise : proposant leur prestation gratuite pour manifestations organis es par la commune

11 - Elections europ ennes elles auront lieu le 7 juin prochain

12 – Vente d'herbe terrains H bert : Le conseil municipal consent la vente d'herbe   titre pr caire des terrains Hebert   Monsieur Franck TRAVERT pour une somme annuelle de 110 .

13 – suite   la demande d'Emmanuel BAILLEUL, une commission des finances se constitue compos e de D. Trochon, R. Lecarpentier, P. Pichon, E. Bailleul.

14 - Il est remis   chacun la circulaire du Ministre du Logement concernant le dispositif de « **la maison pour 15   par jour** ».